

LE CAHIER MUNICIPAL



FAITES COMME 70 % DES CITOYENS QUI SE SONT INSCRITS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET FAITES-LE EN LIGNE !

Simple, sans attente et disponible 24 heures sur 24!

► ville.levis.qc.ca/encombrants



Au cours des mois de juillet et août, plus de 1 000 appels ont été dirigés vers le 311 Lévis uniquement pour s'inscrire à la collecte des encombrants. **Afin que nos agents demeurent disponibles pour répondre à vos questions, nous vous invitons à utiliser le formulaire de demande en ligne.**

Prévention des incendies: FEU DE GUISSON

Les feux de cuisson surviennent souvent lorsqu'il y a quelque chose qui mijote sur la cuisinière et que les gens s'absentent de la cuisine.

Savez-vous quoi faire si ce scénario se produit chez vous?

Faites un tour sur notre page Facebook pour écouter les conseils donnés par le Service de la sécurité incendie.

Pour plus d'information :

- facebook.com/villedelevis
- ville.levis.qc.ca/securite/prevenir-incendies/



CONSULTATION PUBLIQUE

Une séance de consultation est prévue le **18 octobre 2022**, à 18h30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du Conseil de l'hôtel de ville, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C703-Résidence de tourisme dans 81 zones)**

Ce projet de règlement modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement vise à mettre à jour la réglementation d'urbanisme en lien avec l'hébergement touristique pour permettre la classe d'usages C703-Résidence de tourisme dans des secteurs stratégiques de la ville tout en apportant un cadre normatif spécifique.

Une consultation écrite, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **27 septembre au 24 octobre 2022**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Une séance de consultation est prévue le **18 octobre 2022**, à 18h30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du Conseil de l'hôtel de ville, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) Vieux-Charny, secteur Charny)**

Ce projet de règlement vise à intégrer les modifications réglementaires inscrites au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Charny au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Il s'agit de créer de nouvelles zones, d'ajuster les limites de certaines et de préciser les usages autorisés et les normes afférentes afin d'assurer la conformité au PPU.

Une consultation écrite, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **4 au 17 octobre 2022**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/avis-publics



AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT - NO 2022-50-115

QUALIFICATION POUR LA CONSTITUTION ÉVENTUELLE D'UNE LISTE DE FOURNISSEURS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE SAISON 2022-2023

Description des services :

La Ville de Lévis demande des propositions de fournisseurs résidents et non-résidents sur le territoire de la Ville de Lévis et possédant des camions sans permis de vrac (vr), intéressés à transporter de la neige et de la glace pour la saison 2022-2023.

Documents d'avis d'appel d'intérêt :

Disponible par courriel seulement à slefebvre@ville.levis.qc.ca

Répondant unique pour toute information :

Mme Sophie Lefebvre, par courriel : slefebvre@ville.levis.qc.ca

Réception des documents :

avant 14 h, heure en vigueur localement, le **7 octobre 2022**, par courriel seulement à slefebvre@ville.levis.qc.ca

AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Aucuns frais ne sont exigés pour cet avis d'appel d'intérêt.

Seuls les fournisseurs possédant des camions sans permis de vrac (vr) peuvent signifier leur intérêt.

La Ville se réserve le droit de n'attribuer aucun contrat à la suite de cet avis d'appel d'intérêt.

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA VALORISATION DES REJETS THERMIQUES D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNÉES NO : 2022-55-125

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **14 octobre 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU COURONNEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE ERNEST-BÉGIN NO : 2022-50-123

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **14 octobre 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR TROIS PROJETS DE RÉFECTION DE TOITURES NO : 2022-55-131

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h, heure en vigueur localement, le **17 octobre 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

AVIS PUBLIC

ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE LA VILLE DE LÉVIS

La Ville de Lévis procède présentement à des demandes de prix pour le déneigement, l'arrosage et la surveillance des patinoires extérieures et des glissades pour la saison 2022-2023.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document de demande de prix sur le site Web de la Ville de Lévis au ville.levis.qc.ca/avispublics en cliquant sur le lien intitulé *Demande de prix- Entretien des patinoires extérieures pour la saison 2022-2023*.

La date limite de réception des prix est prévue par courriel à dabergeon@ville.levis.qc.ca pour le **14 octobre 2022 avant 14 h**.

Pour toutes informations vous pouvez rejoindre Mme Danielle Bergeron par courriel : dabergeon@ville.levis.qc.ca ou par téléphone 418-835-4946.

Voici la liste des patinoires concernées par secteur :

CHAUDIÈRE-EST

Sainte-Hélène-de-Breakeyville
parc Ian-Breakey

Charny

parc Maréchal-Joffre
parc de la Rivière

Saint-Jean-Chrysostome

parc Quatre-Saisons
parc Champigny
parc de la Paix
parc du Moulin
parc du Trappeur
parc Saint-Louis
parc Place Centre-Ville
parc de l'Alsace

Saint-Romuald

parc du Paysan
parc Lavoisier
parc Saint-Télésphore

CHAUDIÈRE-OUEST

Saint-Étienne
parc Grandes-Pointes
parc Ludger-Bastien

Saint-Rédempteur

parc Turcotte
parc Renaud-Maillette

Saint-Nicolas

parc Jean-Dumets
parc Soleil
parc de la Pruchière
parc des Plateaux
parc de l'Envol
parc de l'Érablière
parc du Coteau-Chevreuil
parc du Replat
parc Le Carrefour

DESJARDINS

Lévis

parc Faubourg du Golf
parc de l'Anse-Tibbits
parc des Marguerites
parc Mercier
parc de la Paix
parc Domaine des Bois
parc Georges-Berberi
parc Sainte-Marie
parc des Oiseaux
parc Patro de Lévis
parc Bienville
parc des Peintres-Québécois
parc Christ-Roi
parc Belle-Vue
parc de l'Auberivière
parc Lamartine
parc des Opales

Pintendre

parc Olympique (Centre des loisirs)
parc Lac Baie d'Or

ABRIS TEMPORAIRES POUR L'HIVER



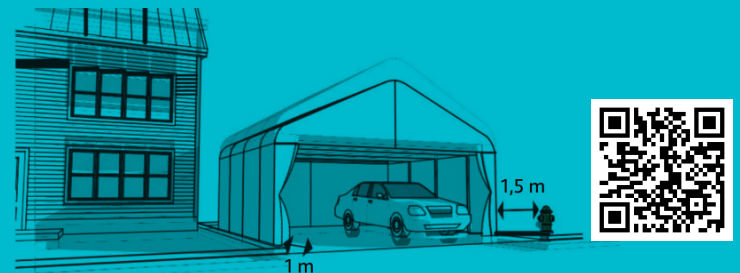
En date du 1^{er} octobre,

il est permis d'installer des constructions temporaires sur votre propriété en prévision de la saison hivernale. Les abris d'hiver pour les automobiles et pour les piétons, les clôtures à neige et les protections hivernales des végétaux et des clôtures sont autorisés.

Les installations doivent respecter les conditions suivantes :

- être installées uniquement dans un espace de stationnement
- être distantes d'au moins 1 m de l'asphalte de la rue ou de 30 cm du trottoir
- ne peuvent être installées à moins de 1,5 m d'un poteau d'incendie, ni être fixées à celui-ci

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement*.



COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS

DU 10 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE

Si votre bac brun déborde, vous pouvez déposer vos feuilles mortes dans des sacs en papier. Cette année, ces sacs seront ramassés aux deux semaines.

Du 10 octobre au 18 novembre, placez-les en bordure de rue le même jour que votre collecte de déchets. Laissez-les sur place jusqu'à ce qu'ils soient ramassés, au plus tard le samedi suivant.

Les sacs de plastique sont interdits et ne seront pas ramassés.

Il est aussi possible de déposer les branches de moins de 1 cm de diamètre attachées en fagot directement à côté de votre bac, sans les mettre dans un sac de papier.

Points de dépôt des surplus de résidus verts

Si vous préférez ne pas attendre la collecte des surplus de résidus verts, vous pouvez les apporter dans l'un de ces points de dépôt.

Points de dépôt permanents

- Écocentre de Lévis
- Écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon

Points de dépôt temporaires (uniquement pour les sacs de feuilles)

les samedis 29 octobre, 5, 12 et 19 novembre de 9 h à 16 h 30

- Garage municipal du 1060, rue Saint-Omer
- Garage municipal du 1500, rue Thomas-Power

10 OCTOBRE

ACTION DE GRÂCE :

services municipaux ouverts ou fermés?

Pour connaître les détails de l'horaire de vos services municipaux lors de cette journée fériée,

visitez le ► ville.levis.qc.ca ou composez le **311**.

Prenez note que le 311 Lévis ainsi que les bureaux administratifs de la Ville seront fermes ce lundi 10 octobre.

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

POUR TOUT SAVOIR SUR VOS SERVICES MUNICIPAUX

Restez à l'affût et abonnez-vous pour ne rien manquer!

